



Association CARRE GEO & ENVIRONNEMENT

**GUIDE PRATIQUE D'INTEGRATION DES ASPECTS LIES AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA CONCEPTION,
L'ELABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES PLANS DE
DEVELOPPEMENT COMMUNAUX AU CAMEROUN**



Sommaire

INTRODUCTION	3
Raison d'être du Guide	3
C'est quoi les changements climatiques?	3
En quoi consiste le principe d'intégration?	4
Orientation en matière de critères d'intégration des aspects liés à l'évolution du climat.....	4
A qui s'adresse le Guide?	4
Comment utiliser le Guide?	5
Structuration du Guide.....	5
INTEGRATION DES ASPECTS LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA PLANIFICATION COMMUNALE	5
Etape 1. Préparation du processus de planification communale.....	6
Etape 2. Diagnostic participatif	8
Etape 3 : Planification.....	10
Etape 4 : adoption du plan de développement communal	13
Synthèse des points d'attention	13



INTRODUCTION

Raison d'être du Guide

Conformément à l'option prise par le Cameroun de fonder son développement sur le principe de la participation des populations à la gestion des affaires et sur une meilleure coordination des politiques nationales avec les programmes de développement locaux, il a été promulgué le 22 juillet 2004 des lois portant sur la décentralisation. Celles-ci confèrent aux communes la responsabilité d'impulser leur développement et de contribuer à la réduction de la pauvreté, par une mobilisation efficiente des acteurs locaux et une utilisation efficiente des ressources.

En conséquence, les administrations communales se doivent de disposer d'une vision claire du développement de leur localité, consignée généralement dans un document d'orientation et de planification (plan de développement communal). La démarche de planification participative recommandée pour l'élaboration d'un tel plan est un processus dynamique qui vise à susciter l'implication des acteurs concernés dans toutes les étapes de la planification, notamment de la phase diagnostic jusqu'à la validation des actions programmées et le suivi-évaluation de leur mise en œuvre. Toutefois cette démarche semble jusqu'à présent ne pas avoir suffisamment mis l'accent sur la vulnérabilité des communautés locales face aux aléas climatiques, dont les effets néfastes se font déjà sentir et pèsent sur des secteurs importants pour le développement, tels que l'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles (Bele et al. 2011).

Dans ce contexte, ce guide se veut être un outil d'aide à l'intégration des aspects relatifs au changement climatique dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans, programmes et projets de développement communaux. Il s'inscrit dans le cadre du Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques.

C'est quoi les changements climatiques?

La Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) utilise le terme "changement climatique" pour tout changement de climat attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Selon le GIEC, le "changement climatique" correspond à tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines.



En quoi consiste le principe d'intégration?

Selon la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en 1992, le principe d'intégration souligne que les préoccupations environnementales font partie d'un tout et que les objectifs poursuivis en matière d'environnement sont conditionnés, le plus souvent, par des orientations et des choix faits au titre d'autres politiques publiques. La protection de l'environnement dépend également des stratégies mises en œuvre par le secteur privé que les politiques publiques doivent encadrer à travers les instruments réglementaires et économiques (Ministère de l'Écologie et du Développement durable, 2005). Ainsi, l'intégration des changements climatiques dans les plans de développement locaux vise à renforcer leur cohérence et efficacité environnementale.

Orientation en matière de critères d'intégration des aspects liés à l'évolution du climat

La lutte contre le changement climatique est un processus complexe et diversifié. Parce que la vulnérabilité des populations aux aléas climatiques dépend non seulement de l'importance des perturbations climatiques, mais aussi de la sensibilité des collectivités touchées et de leur capacité de s'adapter ou de parer à ces perturbations (OCDE, 2009), il est suggéré dans le cadre des exercices de planification des stratégies de développement, de prêter attention aux différents problèmes et causes qui sous-tendent ce phénomène aux différentes étapes du processus de planification.

La prise en compte de l'adaptation aux aléas climatiques dans les processus de planification consiste à se poser les bonnes questions au sujet des risques climatiques (qui est vulnérable à quels risques aujourd'hui ?, pourquoi est-on vulnérable ?, en quoi le changement climatique va-t-il modifier la situation ?, etc.) et au bon moment si l'on veut comprendre a) en quoi la réalisation des objectifs de développement sera affectée, et b) comment la réalisation des objectifs de développement peut contribuer à faire face aux risques climatiques (c'est-à-dire à renforcer la capacité d'adaptation et à réduire au minimum la mal-adaptation).

A qui s'adresse le Guide?

Le présent guide est conçu pour offrir un appui pratique et efficace aux administrations communales et aussi aux autres parties prenantes concernées par l'élaboration des stratégies de développement (responsables et cadres des administrations publiques et privées, membres de la société civile, consultants, étudiants, enseignants et chercheurs) pour l'intégration des aspects liés aux changements climatiques dans le processus de planification communale.



Comment utiliser le Guide?

Le guide est un outil facile d'utilisation qui met à la disposition de l'utilisateur, un certain nombre de repères qui lui permettent de contribuer à l'intégration concertée des aspects liés au changement climatique dans la planification des stratégies de développement communal. Des points d'attention sous forme de questions que devraient se poser les planificateurs des stratégies de développement ou toute autre partie prenante soucieuse de l'intégration des aspects liés à l'évolution du climat sont proposés pour les guider dans cette démarche.

Structuration du Guide

Le guide est structuré en deux sections ou parties :

- la première s'articule autour d'une introduction qui aborde sa raison d'être, les groupes cibles, la manière de l'utiliser, la définition du concept et les orientations en matière de critères d'intégration des aspects liés aux changements climatiques;
- la deuxième traite de l'intégration des aspects liés au changement climatique dans la planification communale.

INTEGRATION DES ASPECTS LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA PLANIFICATION COMMUNALE

Ce guide s'appuie essentiellement sur les étapes formulées dans le cadre du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en ce qui concerne la planification de la vision de développement communale. Aussi, ces étapes sont considérées sous l'angle des opportunités qu'elles offrent pour l'intégration des aspects liés à l'évolution du climat dans le processus de planification du développement communal.

Ces étapes concernent :

- La préparation
- Le diagnostic participatif
- La planification des actions à mener
- L'adoption de la stratégie de développement



Etape 1. Préparation du processus de planification communale

La préparation du processus de planification communale s'articule autour de six étapes : (i) prise de contact avec l'exécutif communal, (ii) élaboration du programme détaillé de l'atelier de planification, (iii) collecte des données secondaires auprès des services déconcentrés et autres acteurs concernés (PDC, PDL, études, rapports pertinents, etc.), (iv) mise à disposition des sectoriels et autres acteurs clés de la matrice des ressources naturelles pour un remplissage préliminaire, (v) information et sensibilisation des acteurs communaux à la problématique de l'élaboration du PDC, (vi) identification des participants et rédaction de l'exposé introductif de l'exécutif communal. A cette étape, les efforts d'intégration des aspects liés aux changements climatiques doivent surtout porter sur a) la collecte des données secondaires, b) l'information et la sensibilisation des acteurs communaux, c) l'identification des participants et d) le remplissage de la matrice des ressources naturelles.

La collecte des données secondaires vise à recueillir auprès des acteurs communaux et des services déconcentrés, un ensemble d'informations utiles au diagnostic communal. Aussi, une liste des documents à fournir et des fiches à renseigner sont remis à l'exécutif communal. Les informations recherchées sont entre autres, la cartographie de la commune, son plan directeur, les données démographiques, et la situation socio-économiques et physique de la commune.

Il est admis qu'une bonne connaissance du contexte physique, humain et économique permet de déterminer le type de vulnérabilité y associé et les stratégies de réponse à apporter aux préoccupations inhérentes aux changements climatiques (MINEF, 2005). La vulnérabilité des populations aux aléas climatiques dépend non seulement de l'importance des perturbations climatiques, mais aussi de la sensibilité des collectivités et de leur capacité de s'adapter ou de parer à ces perturbations. Cette sensibilité serait plus prononcée pour les activités fondées sur les ressources naturelles tributaires du climat, en particulier les ressources agricoles dont les populations tirent souvent leurs moyens de subsistance (OCDE, 2009). Aussi, il est important à ce stade de s'assurer que les données collectées permettent de circonscrire et décrire les zones et secteurs productifs de la commune vulnérables au changement climatique.

Point d'attention

Les informations recherchées permettent-elles de circonscrire et décrire les zones et secteurs d'activités considérés comme vulnérables vis-à-vis des changements climatiques?

L'information et la sensibilisation des acteurs communaux doit permettre à ces derniers de prendre conscience de l'utilité de la planification communale et de se doter en conséquence des



moyens humains, organisationnels et financiers pour sa réalisation. Aussi, il est important à ce stade de sensibiliser les acteurs communaux sur les enjeux et la nécessité d'intégrer les aspects liés au changement climatique dans le diagnostic participatif de la commune.

Points d'attention

Les acteurs communaux sont-ils sensibilisés par rapport aux enjeux et à la nécessité d'intégrer les aspects liés au changement climatique dans le diagnostic participatif de la commune?

L'identification des participants vise à s'assurer de l'engagement et de la participation du maximum de parties prenantes et acteurs clés au processus de planification de la stratégie de développement communale. Pour que l'adaptation au changement climatique soit bien prise en compte dans ce processus de planification du développement, l'administration communale devrait adopter une approche collaborative dans laquelle les populations locales et les acteurs clés de la commune sont considérés comme des agents légitimes de prise de décision. Des approches participatives faisant appel à des outils spécifiques tels que la budgétisation participative contribueront également à rendre le plan de développement communal plus propices à l'adaptation au changement climatique. Il est donc important à ce stade de s'assurer que parmi les participants, ces acteurs sont explicitement conviés à l'atelier de planification.

Points d'attention

Les principaux acteurs des secteurs d'activités considérés comme vulnérables vis-à-vis des changements climatiques sont-ils explicitement conviés à l'atelier ?

Le remplissage de la matrice des ressources naturelles va consister à inviter l'exécutif communal à (i) identifier les principales ressources naturelles disponibles dans la commune et (ii) à faire ressortir pour chaque ressource, la localisation, le potentiel, les utilisateurs, le mode de gestion, les tendances, les problèmes/contraintes et les actions à entreprendre pour leur valorisation dans la stratégie de développement communal. Les membres de l'administration communale pourront constituer des groupes thématiques autour d'une ressource naturelle afin de renseigner la Matrice de Diagnostic des Ressources Naturelles. Aussi, il est important à ce stade de veiller à ce que chaque groupe thématique dispose d'au moins un membre ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique. En cas de besoin, l'exécutif communal pourra notamment faire recourt à des personnes ressources et acteurs clés de la commune concernés par la problématique du changement climatique.



Points d'attention

Chaque groupe thématique dispose-t-il d'au moins un membre ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique ?

Etape 2. Diagnostic participatif

Cette étape est au cœur de l'atelier de planification communal et vise entre autre à présenter les résultats de la collecte des données et de l'analyse des problèmes communautaires à tous les acteurs, à amener le Conseil Municipal, les populations et autres acteurs de la commune à identifier les potentialités et contraintes de leur milieu, à analyser les solutions et proposer les actions prioritaires à entreprendre à moyen et long terme.

Aussi, le défi à cette étape est d'amener le conseil municipal et toutes les parties prenantes à bien cerner le problème des changements climatiques au niveau communal. Les acteurs communaux ont besoin et sont en droit de savoir pourquoi ils pourraient avoir à prendre d'autres décisions ou à avoir recours à des ressources différentes ou supplémentaires pour assurer leur développement. Ils doivent donc être informés du contexte de risque et de son évolution, de la manière dont ils pourraient en être affectés, et de ce qu'ils peuvent faire pour se préparer et se protéger. En conséquence, les efforts d'intégration des aspects liés au changement climatique devront surtout porter sur les points concernant a) la présentation des enjeux de l'élaboration du PDC, b) et des résultats de la collecte des données et de l'analyse des problèmes communautaires, c) et la validation du diagnostic des ressources naturelles et de l'analyse des parties prenantes.

Présentation du processus et enjeux d'élaboration du PDC : Dans cette articulation, il est question d'informer les participants sur les enjeux de l'élaboration du PDC et de son contenu, d'identifier les acteurs et leurs rôles, de les sensibiliser sur la nécessité de la mobilisation et la participation de tous au processus de planification du développement communal et surtout à la mise en œuvre du plan de développement. Aussi, il est important à ce stade de faire ressortir la vulnérabilité de la commune au changement climatique en mettant en évidence le caractère dommageable de l'évolution du climat sur le développement. Une attention particulière devra être accordée à la nécessité de considérer le changement climatique comme un concept majeur à intégrer dans le processus de planification communale.



Points d'attention

Dans la présentation des enjeux de l'élaboration du PDC, la vulnérabilité de la commune et la problématique des changements climatiques comme concept transversale sont-elles faites ?

Présentation de la synthèse des plans de développement locaux: L'enjeu de cette phase est d'amener les participants à prendre connaissance du problème des changements climatiques telle qu'il est ressenti par les acteurs communaux. Il est de ce fait important de bien mettre en évidence les effets néfastes et perceptibles des changements climatiques dans les secteurs productifs (agriculture, élevage, exploitation des ressources naturelles,...), les infrastructures et les services sociaux (éducation, santé, route, eau) des populations rurales.

Points d'attention

Le cas échéant, la présentation des effets néfastes et déjà perceptibles des changements climatiques dans les secteurs productifs, les infrastructures et services sociaux est-elle faite ?

Validation du diagnostic des ressources naturelles: Cette articulation doit permettre de consolider: (i) l'identification des principales ressources naturelles de la commune et (iii) la description de chacune de ces ressources, en particulier en ce qui concerne : la localisation, le potentiel, les utilisateurs, les contrôleurs, mode de gestion, tendances, problèmes/contraintes et les actions à entreprendre en tenant compte des aspects relatifs au changement climatique. En conséquence, des groupes thématiques autour d'une ressource naturelle seront constitués pour consolider la matrice de diagnostic des ressources naturelles préalablement remplie lors de la phase préparatoire. L'enjeu à ce stade est d'amener chaque groupe à bien faire ressortir les préoccupations relatives aux changements climatiques susceptibles d'être observées en cas d'exploitation non durable d'une ressource naturelle donnée. Il est aussi possible d'envisager la mise sur pied d'un groupe de travail spécialement consacré au changement climatique. Dans l'un ou l'autre cas, il est suggéré que chaque groupe thématique dispose d'au moins une personne ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés à l'évolution du climat.

Points d'attention

Les préoccupations relatives aux changements climatiques susceptibles d'être observées en cas d'exploitation non durable d'une ressource naturelle sont-elles clairement présentées?



Chaque groupe thématique dispose-t-il d'au moins une personne ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique?

Y-a-t-il lieu de mettre en place un groupe de travail spécialement consacré à l'intégration des aspects liés au changement climatique dans le diagnostic communal?

Analyse des parties prenantes : il s'agit à ce stade i) d'identifier les acteurs internes et externes intervenant dans la commune et concernés par la planification du développement communal, (ii) présenter leurs attentes/aspirations/intérêts, leurs atouts/potentialités, leurs contraintes/craintes/risques, les conséquences pour la planification et (iii) de caractériser les types de relations qu'ils entretiennent avec la commune. L'enjeu à ce stade est de veiller à ce que les principaux acteurs susceptibles d'être concernés par la problématique du changement climatique soient clairement identifiés et associés au processus de planification communale.

Points d'attention

Les principaux acteurs susceptibles d'être concernés par la problématique du changement climatique sont-ils identifiés et associés au processus de planification communale ?

Restitution et validation des résultats du diagnostic: il s'agit dans cette étape de restituer en plénière, en vue d'une validation par les participants, les résultats du diagnostic des ressources naturelles et institutionnel de la commune. Ce bilan diagnostic doit faire ressortir les activités cibles préconisées pour faire face aux priorités de développement de la commune. L'enjeu à ce stade est de veiller à ce que ce bilan diagnostic tienne compte des risques climatiques déjà perceptibles ou susceptibles d'affecter la commune à moyen et long terme.

Points d'attention

Le bilan diagnostic établi identifie-t-il les interventions renforçant les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les actions de développement prioritaires, ayant pour effet de réduire la vulnérabilité de la commune au changement climatique ?

Etape 3 : Planification

Cette étape consiste à (i) planifier les actions prioritaires à entreprendre, (ii) identifier les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre et (iii) définir les modalités du suivi et évaluation de cette mise en œuvre. Au cours de cette articulation, les efforts d'intégration des aspects liés au changement climatique devront porter sur chacune de ces étapes.



Planification: elle vise à planifier les actions à mener et identifier les acteurs responsables de leur mise en œuvre. Il s'agira de : (i) hiérarchiser les potentialités, contraintes et hypothèses de solution identifiés; (ii) identifier les causes et effets sur lesquels on veut/peut agir; (iii) proposer les solutions et les possibilités de réalisation; (iv) planifier les actions à mener à court et moyen terme; et (v) identifier les responsables et partenaires par action planifiée.

Il existe plusieurs critères de priorisation des actions de développement. L'enjeu à cette étape en ce qui concerne l'intégration des aspects liés au changement climatique est d'intégrer les aspects y relatifs au rang de critères de priorisation. Il s'agit de trouver des arguments pour privilégier les actions démontrant une meilleure intégration des aspects du changement climatique. Dans cette optique l'évaluation des coûts de la plus ou moins bonne intégration des aspects de changement climatique pourrait être un élément déterminant à cette étape. Il importe de relever que les mesures d'intégration des aspects liés au changement climatique peuvent nécessiter l'intervention des acteurs ne faisant pas traditionnellement partie du domaine d'activité en cours de planification. Cet état de chose doit être bien reflété dans le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Points d'attention

Les critères de priorisation des actions de développement de la commune intègrent-ils les aspects relatifs au changement climatique ?

Le programme d'action retenu inclue-t-il des mesures visant l'intégration des aspects liés au changement climatique ?

Elaboration du cadre budgétaire: il est question ici de faciliter l'identification et la mobilisation des ressources pour la mise œuvre des actions planifiées. Le cas échéant, des interventions de renforcement des capacités en matière de lutte contre les changements climatiques devront être prévues pour les structures et acteurs identifiés. Cette étape devra surtout permettre d'intégrer dans le processus de planification les contraintes de ressources du moment et d'élaborer un cadre budgétaire soutenable en cohérence avec les objectifs poursuivis par le plan de développement communal. En effet, le cadre budgétaire est un instrument qui permet d'une part de mettre en adéquation les ressources financières disponibles et les objectifs fixés dans le cadre des stratégies globales, et d'autre part d'orienter la gestion publique vers la recherche de l'efficacité et des résultats à travers des indicateurs bien définis.

L'enjeu à cette étape en ce qui concerne l'intégration des changements climatiques est de faire en sorte que les critères d'arbitrage pour le choix des projets à exécuter dans le cadre du budget



intègrent les aspects relatifs à l'évolution du climat. Il s'agit de concrétiser les efforts, mis en œuvre à l'étape de planification, et qui visaient à prioriser les projets ayant démontré une bonne intégration des aspects liés au changement climatique ou à s'assurer que les projets prioriser comportent des mesures d'intégration des aspects liés au changement climatique. Pour faciliter cette prise en compte, il importe de veiller à l'intégration d'au moins un acteur ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique dans l'équipe chargée d'élaborer le budget.

Points d'attention

Les critères d'arbitrage pour le choix des projets à exécuter dans le cadre du budget intègrent-ils les aspects liés au changement climatique ?

L'équipe chargée d'élaborer le budget comporte-t-elle au moins un membre ayant une bonne sensibilité et connaissance des considérations relatives au changement climatique ?

Suivi/évaluation: cette étape vise l'élaboration d'un système de suivi évaluation comprenant notamment les paramètres à suivre, les méthodes et les acteurs concernés ainsi que les moyens requis. Elle permet en outre d'avoir une vue d'ensemble sur les intervenants dans la mise en œuvre de la stratégie et le dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

En ce qui concerne l'intégration des aspects liés au changement climatique, il convient de s'assurer que durant l'élaboration du dispositif de mise en œuvre de la stratégie: (i) les différents intervenants en charge des aspects relatifs à cette intégration sont bien identifiés en fonction des actions prévues dans le plan d'actions prioritaires ; (ii) le rôle, les responsabilités et le niveau d'intervention de chacun des acteurs identifiés sont précisés; (iii) l'élaboration du schéma du dispositif de mise en œuvre de la stratégie intègre bien ces acteurs (iv) le cadre institutionnel de suivi-évaluation est mis en place en intégrant les acteurs chargés de veiller à l'intégration des aspects liés à l'évolution du climat ; (v) un système de collecte, de traitement et de diffusion de l'information relatif à la mise en œuvre de la stratégie est mis en place en intégrant les aspects relatifs au changement climatique.

Points d'attention

Les intervenants dans la mise en œuvre de la stratégie et le dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie intègrent-ils les exigences de prise en compte des changements climatiques ?



Des indicateurs objectivement vérifiables et des moyens d'analyse appropriés pour évaluer les performances de la stratégie de développement communal à l'aune des aspects relatifs au changement climatique sont-ils disponibles et intégrés dans le système de suivi évaluation ?

Etape 4 : adoption du plan de développement communal

L'adoption d'un plan communal est l'acte par lequel la commune rend officiel les objectifs de développement qu'elle souhaite atteindre et que les moyens pour les réaliser. Une fois adopté, le document de plan communal devient un document de référence qui encadrera désormais à moyen terme les interventions de tous les acteurs communaux en matière de développement.

L'enjeu à ce stade en ce qui concerne l'intégration des aspects liés au changement climatique est de veiller à ce que le plan de développement à soumettre à l'exécutif communal restitue parfaitement l'importance des aspects liés au changement climatique aussi bien au niveau des fondements et principes, que de l'état des lieux et diagnostic participatif, des enjeux et défis, des buts et objectifs, des orientations stratégiques et des dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Les acteurs ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique qui ont pris part au processus se doivent de relire le projet de plan de développement communal à soumettre pour adoption en conséquence.

Points d'attention

Les acteurs ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique ayant pris part au processus de planification ont-ils relu le document de plan de développement communal pour veiller à la bonne prise en compte des aspects relatifs au changement climatique ?

Synthèse de l'intégration des aspects liés au changement climatique dans le processus d'élaboration des plans de développement communaux

En guise de synthèse de ce guide, le tableau 4 résume les principaux points d'attention pour l'intégration des aspects liés au climat dans les plans de développement communaux.



Synthèse des points d'attention

Tableau 4. Synthèse des points d'attention de l'intégration des aspects liés au changement climatique dans les plans de développement communaux.

N°	Étapes du processus de Planification	Objectifs	Points d'attention pour l'intégration des aspects liés au changement climatique
1	Préparation du processus de planification communale	<p>Recueillir des informations utiles au diagnostic communal</p> <p>Permettre à l'exécutif communal de prendre conscience de l'utilité de la planification communale et de se doter en conséquence des moyens humains, organisationnels et financiers pour sa réalisation</p> <p>S'assurer de la participation du maximum de parties prenantes au processus de planification communale</p> <p>Identifier les principales ressources naturelles disponibles dans la commune et faire une description exhaustive de chacune de ces ressources</p>	<p>Les informations demandées permettent-elles de circonscrire et décrire le degré de vulnérabilité de la Commune vis-à-vis du changement climatique?</p> <p>Les acteurs communaux sont-ils sensibilisés par rapport aux enjeux et à la nécessité d'intégrer les aspects liés au changement climatique dans la planification communale?</p> <p>Les acteurs clés des secteurs d'activités considérés comme vulnérables vis-à vis du changement climatique sont-ils conviés ?</p> <p>Chaque groupe thématique dispose-t-il d'au moins un membre ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique ?</p>
2	Diagnostic participatif	<p>Présenter les résultats de la collecte des données et de l'analyse des problèmes communautaires au participants;</p> <p>Amener les acteurs communaux à identifier les</p>	<p>La présentation de la vulnérabilité de la commune et du problème de changement climatique comme concept transversale sont-ils faites?</p> <p>Le cas échéant, les effets déjà perceptibles des changements</p>



		<p>potentialités et contraintes de leur milieu, analyser les solutions et proposer les actions prioritaires à entreprendre à moyen et long terme</p>	<p>climatiques dans la commune sont-ils présentés aux participants?</p> <p>Les préoccupations liées au changement climatique susceptibles d'être observées en cas d'exploitation non durable d'une ressource naturelle sont-elles clairement présentées aux participants?</p> <p>Chaque groupe thématique dispose-t-il d'au moins une personne ayant une bonne sensibilité et connaissance du changement climatique?</p> <p>Y-a-t-il lieu de mettre en place un groupe de travail consacré au changement climatique dans le diagnostic communal?</p> <p>Les acteurs clés susceptibles d'être concernés par la problématique du changement climatique soient-ils identifiés et associés à la planification communale ?</p> <p>Le bilan diagnostic identifie-t-il les interventions ayant pour effet de réduire la vulnérabilité de la commune au changement climatique ?</p>
3	Planification	<p>Planifier les actions à mener et identifier les acteurs responsables de leur mise en œuvre;</p> <p>Faciliter l'identification et la mobilisation des</p>	<p>Les critères de priorisation des actions de développement intègrent-ils les aspects liés au changement climatique ?</p> <p>Le programme d'action retenu inclue-t-il des mesures visant l'intégration des aspects liés au changement climatique ?</p>



		<p>ressources pour la mise œuvre des actions planifiées</p> <p>Elaborer un système de suivi évaluation comprenant notamment les paramètres à suivre, les méthodes et les acteurs concernés ainsi que les moyens requis</p>	<p>Les critères d'arbitrage pour le choix des projets à exécuter au cours de la période du CDMT intègrent-ils les aspects liés au changement climatique ?</p> <p>L'équipe chargée d'élaborer le CDMT comporte-t-elle au moins un membre ayant une bonne sensibilité et connaissance des considérations relatives au changement climatique ?</p> <p>Les intervenants dans la mise en œuvre de la stratégie et le dispositif de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie intègrent-ils les exigences de prise en compte des changements climatiques ?</p> <p>Des indicateurs objectivement vérifiables et des moyens d'analyse appropriés pour évaluer les performances de la stratégie de développement communal à l'aune des aspects relatifs au changement climatique sont-ils disponibles et intégrés dans le système de suivi évaluation ?</p>
4	<p>Adoption du plan de développement communal</p>	<p>Permettre à la commune de rendre officiel les objectifs de développement qu'elle souhaite atteindre et les moyens pour les réaliser</p>	<p>Les acteurs ayant une bonne sensibilité et connaissance des aspects liés au changement climatique ayant pris part au processus de planification ont-il relu le document de stratégie à soumettre à l'exécutif communal pour veiller à la bonne prise en compte des aspects relatifs au changement climatique ?</p>

Bibliographie

IPCC Fourth Assessment Report: Climate Change 2007. http://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg2/fr/spmsd.html

Bele, M.Y., Somorin, O., Sonwa, D.J., Nkem, J.N. and Locatelli, B. 2011. *Politiques sur les forêts et l'adaptation aux changements climatiques au Cameroun*. CIFOR, Bogor, Indonésie.

OCDE 2009. *Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement. Document d'orientation*. Version préliminaire avant publication. Comité d'aide au développement (CAD), Comité des politiques d'environnement (EPOC).

GIEC 2001. *Bilan 2001 des changements climatiques : Conséquences, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 877-912.

Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun (MINEF) 2001 Première communication nationale sur les changements climatiques. Rapport soumis à la CCNUCC, 160 p